



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Quadrettes D3

Saison : 2025/2026

Article 1 : DÉROULEMENT

Le championnat se déroule en 1 seule phase : finale directe en 2 séances

Le samedi 10 janvier 2026 à 13h30 et 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY

Ancienne église de St Denis

Place Emile Zola/Rue Aristide Briand

78140 VELIZY VILLACOUBLAY

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France) à jour de leurs cotisations 2025/2026, dont le classement national est :

2^{ème} série cœur, 2^{ème} série Carreau, 2^{ème} série Trèfle, 3^{ème} série, 4^{ème} série.

L'indice de valeur d'un joueur est déterminé par son classement national en cours :

2C	2 ^{ème} série Cœur	11	3T	3 ^{ème} Série Trèfle	6
2K	2 ^{ème} Série Carreau	8	4P	4 ^{ème} Série Pique	5
2T	2 ^{ème} Série Trèfle	7	4C	4 ^{ème} Série Cœur	5
3P	3 ^{ème} Série Pique	6	4K	4 ^{ème} Série Carreau	4
3C	3 ^{ème} Série Cœur	6	4T	4 ^{ème} Série Trèfle et NC	4
3K	3 ^{ème} Série Carreau	6			

Nous devons tenir compte des exceptions suivantes :

Ex 1 ^{ère} série pique et cœur	Assimilé à 2ème Série Carreau à vie même si arrêt complet
Ex 1 ^{ère} série carreau	Assimilé à 2ème Série Trèfle (Limité à 10 ans)
Ex 1 ^{ère} série trèfle	Assimilé à 2ème Série Trèfle (Limité à 5 ans)

- Un joueur qui a été classé 1ère série pique ou cœur ne pourra plus être classé plus bas que 2ème série carreau même s'il arrête de jouer.
- D'autre part, tous les joueurs ayant été classés en 1ère série carreau ou trèfle, et 2ème série ne pourront redescendre en dessous de 3ème Trèfle, même après arrêt complet.
- Un joueur qui ne reprend pas sa licence ne reviendra pas à 0 en termes de PCN et de PP mais subira l'abattement classique (1/3 des PP et ½ PCN).

Pour jouer en QD3, l'indice de valeur d'une quadrette doit être strictement inférieur à 26.

1 joueur qualifié en QD1 ou en QD2 perd cette qualification s'il participe à la QD3.

1 joueur remplaçant en QD1 ou en QD2 perd cette place de remplaçant s'il se qualifie en QD3.

Equipes Inscrites	Séance 1	Organisation	Eliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Tournoi de 15 2 étuis	2	13	Tournoi de 13 2 étuis
14	14	2 tournois de 7 4 étuis	1	13	Tournoi de 13 2 étuis
13	13	Tournoi de 13 2 étuis		13	Tournoi de 13 2 étuis
12	12	Tournoi de 13 2 étuis	1	11	Tournoi de 11 2 étuis
11	11	Tournoi de 11 2 étuis		11	Tournoi de 11 2 étuis
10	10	2 tournois de 5 5 étuis	1	9	Tournoi de 9 3 étuis
9	9	Tournoi de 9 3 étuis		9	Tournoi de 9 3 étuis
8	8	Tournoi de 9 3 étuis	1	7	Tournoi de 7 4 étuis
7	7	Tournoi de 7 4 étuis		7	Tournoi de 7 4 étuis

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le 4 janvier 2026 de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefranceatarot.fr ou auprès de la directrice d'épreuve Christine CHINZI :

- Soit par mail à : chinzichristine@gmail.com
- Soit par téléphone : [06.30.44.76.23](tel:06.30.44.76.23)

Participation : 15 € par joueur et par séance – 8 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les **3 premières quadrettes** seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera **du 20 au 22 février 2026 à Vichy (03)**.

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 – 12 - 14**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 41.**

Fascicule 5 Quadrettes :

- Chapitre 3 (sections1et2) : Règlement des compétitions : **articles 1 à 12**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- 1^{ère} séance : Mise en place aléatoire par le programme FF-TAROT.
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance

Article 6 : INDICE PCN – PP - COEFFICIENT DE SEANCE

 **Indice des PCN : 1,8**

 **PP :** **7 / 6 / 4 / 4 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1 / 1 / 1**

Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la première séance peut acquérir des PP.

 **Coefficient de séance :** Le coefficient de la 1^{ère} séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

-  N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.
-  Est majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
-  Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
-  Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

Article 7 : MESURES LIÉES AUX QUADRETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

La directrice d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass sanitaire – port du masque -gestes barrières – gel ...)

La Directrice d'épreuve

Christine CHINZI

La Présidente de la C.C. R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Stéphane MIONNET le
06/09/2025